



FAITES APPEL À VOTRE CAISSE

Les services prévention de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels peuvent vous aider dans votre démarche, via l'accompagnement d'un expert en prévention des risques professionnels :

>> Diagnostic :

- Nos préventeurs peuvent vous conseiller dans l'étude de l'analyse des risques au sein de votre établissement, ainsi que des mesures de prévention mises en oeuvre.

>> Accompagnement :

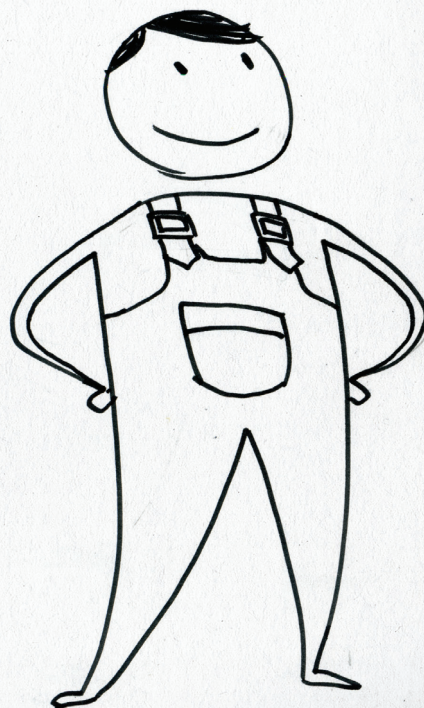
- Mise à disposition d'un cahier des charges pour l'acquisition d'une installation conforme aux exigences de l'Assurance Maladie - Risques Professionnels.
- Aide financière à la mise en place de solutions de prévention.

**N'ATTENDEZ PLUS,
CONTACTEZ LA CAISSE DE VOTRE RÉGION !**



CENTRES DE CONTRÔLE TECHNIQUE

ET SI VOUS CHANGIEZ D'AIR ?



DRP - octobre 2014



UN VRAI DANGER POUR LA SANTÉ

Particules de diesel, oxydes de carbone ou d'azote, dioxyde de soufre : l'air respiré dans les centres de contrôle technique (CCT) est facteur de risque pour la santé des salariés.

- >> Risque d'irritations des yeux et des voies respiratoires, maux de tête, nausées, vomissements ou asthmes liés aux gaz respirés.
- >> Risques de cancers du poumon, de la vessie, pathologies cardiovasculaires et respiratoires liés aux particules fines.

La phase de mesure de l'opacité des fumées d'échappement est la plus polluante et souvent la plus exposante.



LES ÉMISSIONS DE MOTEUR DIESEL

Les émissions de moteurs diesel ont été classées comme agent "cancérogène avéré pour l'homme" par le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC). C'est la plus fréquente des expositions à un agent cancérogène sur le lieu de travail.

En France, 798 000 salariés sont concernés*. Les autres fumées de moteurs sont, elles, classées "potentiellement cancérogènes".

*Enquête Sumer 2010 copilotée par la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques) et l'Inspection médicale du travail de la DGT (Direction Générale du Travail)



PRENDRE LES BONNES MESURES

Des solutions de prévention existent : les unes sont liées à l'utilisation d'un équipement technique adapté, les autres à l'organisation du travail.

5 GROUPES DE SOLUTIONS IDENTIFIÉS

Les mesures de prévention à mettre en oeuvre dépendent de l'évaluation des risques.

L'Assurance Maladie Risques - Professionnels préconise les 5 types de mesures suivantes :

- >> Installer un système de captage de gaz et fumées d'échappement directement au niveau des pots d'échappement.
- >> Former les salariés à l'utilisation du système de captage des gaz et fumées d'échappement.
- >> Installer un système de ventilation générale des locaux, afin de renouveler l'air le plus possible.
- >> Eloigner et isoler les salariés des phases polluantes.
- >> Sensibiliser les salariés aux risques et aux mesures d'hygiène : se laver les mains, se changer avant de rentrer chez soi.

LA PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS EST UNE OBLIGATION
LÉGALE POUR TOUS LES EMPLOYEURS.
ET
DES SALARIÉS EN BONNE SANTÉ,
(C'EST AUSSI PLUS DE PERFORMANCE
POUR L'ENTREPRISE.